

se mouvait le drame que l'on veut retracer. L'auteur s'est efforcé de se mettre dans ces conditions, en préluant à l'écrit qui précède par l'étude sérieuse et complète des documents relatifs au martyre de la légion Thébéenne.

Ce sombre épisode des persécutions de la primitive Église en est sans contredit un des plus saisissants et des plus dramatiques. Histoire ou légende, il y a là une source d'émotions et de puissant intérêt.

J'ai dit : histoire ou légende. La critique historique se divise en deux camps à cet égard. Plusieurs écrivains ecclésiastiques protestants ont prétendu apocryphe la tradition de ce sanglant événement ; on cite parmi eux : Du Bourdieu, Hottinger, Moyle, Burnet, Spreng, et enfin le savant Mosheim, qui s'est constitué le rapporteur impartial et consciencieux du procès en litige, et qui termine sa remarquable dissertation par ces mots : *Adhuc sub judice lis est*.

Résumons brièvement les arguments de ces écrivains. Ils nous disent :

Les actes du martyre de la légion Thébéenne donnés par saint Eucher, ne sont pas authentiques ; ils ont été composés par un moine illettré du VII^e siècle. Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, passe ce grand fait sous silence. Il en est de même de Sulpice-Sévère, qui écrivait au V^e siècle l'histoire ecclésiastique en Gaule. Paulus Orosius l'ignore, lui qui a fait des commentaires sur l'expédition de Maximien dans les Gaules. Lactance n'en dit rien dans son beau livre *De mortibus persecutorum*, où il relate cependant tant d'exemples de la cruauté de Maximien. Prudence se tait aussi, lui, le célèbre poète qui a chanté les louanges des martyrs de son temps, et comme lui se taisent tous les écrivains du quatrième siècle qui nous sont parvenus.

La critique ajoute : Comment se fait-il qu'une légion de l'Empire Romain fût à cette époque toute composée de chré-